



## Ministère de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités

---

### Communiqué de presse

---

**Libreville, le 06 Octobre 2023** – Le Ministère de la Fonction Publique et du Renforcement des Capacités informe tous les demandeurs d’emplois qu’en attendant la suppression de l’arrêté n°390 du 20 Août 2018 portant gel des recrutements, examens et concours, titularisations, avancements et reclassements après stages dans la Fonction publique, les dossiers doivent être déposés au sein de toutes les Directions Centrales des Ressources Humaines (DCRH) des Ministères. Les DCRH procéderont au traitement des dossiers, qu’ils transmettront au Ministère de la Fonction Publique.

**FIN**

---

Communication Gouvernementale

 : @CommunicationGOUVGA

 : Comgouv\_GA

 : Comgouv\_GA

 : communication.gouvernementale@gouv.ga